

**AVIS PUBLIC  
(Entrée en vigueur)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 617**

Avis est par les présentes donné que le règlement numéro 617 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 18 janvier 2021, intitulé : "**Règlement numéro 617 autorisant des travaux municipaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur l'avenue de la Concorde Sud, entre le pont Morison et la rue Beauregard, et certains tronçons de l'avenue Saint-Thomas et des rues Brunette Ouest, Saint-Pierre Ouest et Villeneuve Ouest pour un coût de 5 800 000 \$ et un emprunt de 5 200 000 \$**", a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 2 mars 2021.

Ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Saint-Hyacinthe, le 17 mars 2021



Me Isabelle Leroux, ll.m.  
greffière adjointe